REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2092

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de délégation de service public de stationnement Parc Gare Part Dieu - Société Lyon parc auto (LPA) - Avenant n° 7

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2092

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	**Contrat de délégation de service public de stationnement Parc Gare Part Dieu - Société Lyon parc auto (LPA) - Avenant n° 7**
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Il est proposé au Conseil d'adopter un avenant n° 7 à la convention de délégation de service public du parc de stationnement Gare Part Dieu portant sur 2 points :

1° - Le projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu comprend, notamment, un réaménagement des espaces publics dont la place de Francfort qui sert, pour partie, d'assiette foncière au parc courte durée côté est.

Ce réaménagement a pour objectif de renforcer le caractère de place piétonne pour proposer, à terme, un lieu de rencontre et un lieu d'accueil des voyageurs en sortie de gare.

Cette place réaménagée continuera à jouer son rôle d'intermodalité, assurant les correspondances avec les lignes de tramway T3 et T4 et le Rhônexpress qui relie la Part-Dieu à l'aéroport Saint-Exupéry. La place sera marquée par une très forte végétalisation.

Le réaménagement de la place ayant un impact sur le fonctionnement du parc courte durée pendant la phase travaux mais également une fois les travaux achevés, l'avenant proposé a pour objet de modifier les conditions d'exécution du contrat d'exploitation de ce parc signé entre la Métropole de Lyon et la société Lyon parc auto (LPA) le 1er juin 1992.

Ce contrat a fait l'objet de 6 avenants dont un avenant n° 3 en date du 16 mars 2001 ayant eu pour objet d'étendre la mission du délégataire à la gestion de deux zones de stationnement dit "courte durée" :

- d'une part, de la zone située sous les hôtels Athéna et Mercure (côté ouest) comprenant 76 places,
- d'autre part, de la zone située place de Francfort (côté est) comprenant 112 places.

Cette extension de mission était justifiée par la nécessité de prendre en compte un besoin de stationnement de courte durée induit par la dépose des voyageurs.

Les travaux de réaménagement de la place, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, entraîneront une fermeture complète de la zone de stationnement pour une durée prévisionnelle de 9 mois à compter du 30 septembre 2017. A l'issue des travaux, une zone de stationnement courte durée comportant 55 places sera ouverte.

Ces modifications apportées aux conditions d'exécution du contrat sont sans impact sur les dispositions financières du contrat qui resteront inchangées.

2° - Dans le cadre de la compétence métropolitaine en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains (article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales) et conformément au contrat de la délégation du service public de chaud et froid urbains Centre Métropole, la société ELM a proposé de valoriser les eaux d'exhaure issues du parc de stationnement pour permettre la production d'eau glacée dans la centrale de production de froid situé sur le terrain dit "Mouton Duvernet" mis à disposition par la Métropole à la société ELM. A cet effet, une convention entre les sociétés ELM et LPA sera signée. Le contrat de délégation de service public de chaud et froid urbains ayant une durée supérieure à celle du contrat d'exploitation du parc de stationnement Gare Part-Dieu", la Métropole autorise, par le présent avenant, LPA à conclure la convention avec ELM pour une durée excédant la durée du contrat d'exploitation du parc ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 7 de la convention de délégation de service public du parc de stationnement Gare Part Dieu à passer entre la Métropole de Lyon et la société Lyon parc auto.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.